



Plan de redressement personnel

Par **micHEL59159**, le **29/10/2015** à **11:01**

Bonjour
Je suis convoqué au tribunal dans le cadre d'une procédure de surendettement ; la Banque de France ayant jugé que mon dossier était irrecevable pour cause de mauvaise foi
Le juge peut donc valider ou invalider la décision de la Banque de France
Dans le cas où le juge validerait la décision de la BDF il pourrait me proposer un plan de redressement personnel en quoi cela consisterait
Merci par avance
Cordialement